INDICATEUR 1 Document 1.2 · Orientation et accès à l'apprentissage

CHR Talent

POLITIQUE

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Engagements de CHR Talent et missions du référent handicap

Indicateur / document	IND 1 – Doc. 1.2	**Base légale**	L. 6231-2 1°, L. 5213-1, L. 6111-1 C. trav. ; loi n° 2005-102 du 11 février 2005
Mission réglementaire	Mission 1 – Accompagner les personnes, y compris en situation de handicap (L. 6231-2, 1°) – référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap	**Diffusion**	Candidats, apprentis, équipe, entreprises
Rédaction	Margaux Bozburun, responsable pédagogique	**Validation**	Arash Mortazavi, directeur

Notre engagement

CHR Talent garantit aux personnes en situation de handicap l'égalité des droits et des chances dans l'accès à l'apprentissage, le déroulement de la formation et le passage des examens. Chaque situation est étudiée individuellement, en toute confidentialité.

1. LE RÉFÉRENT HANDICAP

Rubrique	Détail
Titulaire	Arash Mortazavi
Contact	06 95 68 68 99 – admissions@chrtalent.fr
Fonction	Directeur de CHR Talent, également référent handicap

Missions

- Accueillir, informer et conseiller les candidats et apprentis en situation de handicap.
- Identifier les besoins de compensation lors d'un entretien confidentiel et proposer les ajustements adaptés.
- Coordonner la mise en œuvre des ajustements avec la responsable pédagogique, les formateurs et l'employeur.

- Préparer avec le certificateur les aménagements d'épreuves (temps majoré, modalités adaptées).
- Mobiliser les partenaires : AGEFIPH, Ressource Handicap Formation, Cap emploi, MDPH, médecine du travail.
- Assurer un suivi régulier de l'apprenant tout au long du parcours.
- Sensibiliser l'équipe au handicap et rendre compte des actions au Conseil de perfectionnement.

2. AJUSTEMENTS POSSIBLES

Domaine	Exemples d'ajustements
Organisation de la formation	Adaptation des horaires et du rythme, pauses supplémentaires, allongement de certains délais, accès à distance.
Supports pédagogiques	Transmission anticipée, supports numériques, agrandissement, mise en page adaptée, supports accessibles à la lecture numérique.
Modalités d'évaluation	Temps majoré, adaptation des modalités d'examen, évaluation orale ou écrite adaptée.
Accompagnement humain	Suivi renforcé, rendez-vous réguliers avec le référent, coordination avec les partenaires spécialisés.
Accessibilité des locaux	Centre de formation du 6 rue des Gazomètres, 93200 Saint-Denis, accessible par ascenseur ; formation suivie 100 % à distance.

3. RECONNAISSANCES ET JUSTIFICATIFS UTILES

Pour certains aménagements, un justificatif peut être demandé : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH, délivrée par la MDPH), décision de la CDAPH, ou avis médical. Le référent accompagne l'apprenti dans ces démarches. L'absence de reconnaissance n'empêche pas l'étude d'un besoin.

4. CONFIDENTIALITÉ

Les informations relatives à la santé ou au handicap ne sont communiquées qu'avec l'accord de la personne et uniquement aux interlocuteurs qui en ont besoin pour mettre en place les ajustements.

ÉLÉMENTS DE PREUVE ASSOCIÉS

Document de preuve (joint au dossier de l'indicateur)	Ce qu'il démontre
Ajustements envisageables pour les apprenants en situation de handicap (document Canva, PDF joint)	Liste des ajustements et contact du référent handicap.
Fiches de poste avec titulaires (Doc. 3.3, PDF joint)	Désignation du référent handicap.
Compte rendu du Conseil de perfectionnement du 29 janvier 2026 (dossier Conseil de perfectionnement)	Bilan des actions du référent handicap présenté au Conseil.